

# **BVGer C-1211/2006 vom 18. Oktober 2007**

Bundesverwaltungsgericht, 2007-10-18, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger\\_C-1211\\_2006](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_C-1211_2006)

FR: TAF C-1211/2006 du 18 octobre 2007

IT: TAF C-1211/2006 del 18 ottobre 2007

## **Regeste**

Droit de cité (divers)

## **Erwägungen**

### **E. 3**

Les conditions mises pour obtenir la naturalisation facilitée au sens de l'art. 27 LN n'étant objectivement pas remplies, comme cela a été exposé ci-dessus, le recours doit donc être admis et la décision prononcée par l'ODM le 4 mai 2005 annulée. Le Tribunal observe que l'atteinte portée aux intérêts privés de l'intéressée peut être relativisée, dans la mesure où celle-ci a la possibilité d'obtenir une naturalisation par voie ordinaire au sens de l'art. 15 al. 3 LN. L'autorité inférieure s'est d'ailleurs expressément déclarée disposée à lui fournir des informations sur cette possibilité (cf. prise de position du 14 septembre 2005, ch. 3).

### **E. 4**

En règle générale, les frais de procédure sont mis à la charge de la partie qui succombe (cf. art. 63 al. 1 PA en relation avec l'art. 1, l'art. 2 et l'art. 3 du règlement concernant les frais, dépens et indemnités fixés par le Tribunal administratif du 11 décembre 2006 [FITAF, RS 173.320.2]). En l'espèce, il ne se justifie pas de mettre les frais de procédure à la charge de A.\_\_\_\_\_, étant donné que l'issue de la présente procédure ne lui est pas imputable. Le recourant obtenant gain de cause, il n'y a pas lieu de mettre de tels frais à sa charge (cf. art. 63 al. 3 PA a contrario). Par ailleurs, la partie ayant gain de cause a droit, en principe, à l'allocation d'une indemnité à titre de dépens pour les frais indispensables et relativement élevés qui lui ont été occasionnés (cf. art. 64 al. 1 PA). Toutefois, conformément à l'art. 7 al. 3 FITAF, les autorités fédérales et, en règle générale, les autres autorités parties n'ont pas droit aux dépens, si bien qu'il n'y a pas lieu d'allouer de tels dépens au recourant.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.